Subvention du livre savant (PAES)

Lignes directrices et formulaire de demande de publication pour les éditeurs

Dernière modification : décembre 2023

Table des matières

[A – Directives 3](#_Toc131504655)

[Mandat 3](#_Toc131504656)

[Montant de la subvention 3](#_Toc131504657)

[Critères d’amissibilité 3](#_Toc131504658)

[Types d’ouvrages 3](#_Toc131504659)

[Langue 4](#_Toc131504660)

[Longueur 4](#_Toc131504661)

[Citoyenneté de l’auteur.e 4](#_Toc131504662)

[Demandeurs 4](#_Toc131504663)

[Publication antérieure 4](#_Toc131504664)

[Éditeur 4](#_Toc131504665)

[Format de l’ouvrage publié 5](#_Toc131504666)

[Subventions supplémentaires en libre accès 5](#_Toc131504667)

[Procédure 5](#_Toc131504668)

[Demande 5](#_Toc131504669)

[Admissibilité 5](#_Toc131504670)

[Évaluation par les pairs 5](#_Toc131504671)

[Réponse de l’auteur.e 6](#_Toc131504672)

[Évaluation du Comité des publications 6](#_Toc131504673)

[Considérations sur la recherche autochtone 7](#_Toc131504674)

[Demande soumise à nouveau 8](#_Toc131504675)

[Annulation d’une demande 8](#_Toc131504676)

[Demande de paiement 8](#_Toc131504677)

[Expiration de la subvention 8](#_Toc131504678)

[Précisions et Restrictions 9](#_Toc131504679)

[Questions 9](#_Toc131504680)

[B – Formulaire de demande 10](#_Toc131504681)

[1. Éditeur 10](#_Toc131504682)

[2. Auteur.e.s 10](#_Toc131504683)

[3. Ouvrage 13](#_Toc131504684)

[4. Subventions supplémentaires en libre accès 15](#_Toc131504685)

[5. Publication antérieure 15](#_Toc131504686)

[6. Ouvrage dérivé d’une thèse 15](#_Toc131504687)

[7. Ouvrage collectif 16](#_Toc131504688)

[8. Édition critique, bibliographie, ouvrage de référence ou recueil documentaire 16](#_Toc131504689)

[9. Demande soumise à nouveau 16](#_Toc131504690)

[10. Évaluation par les pairs 16](#_Toc131504691)

[11. Comment soumettre votre demande 17](#_Toc131504692)

[Dans le cas d’une nouvelle demande 17](#_Toc131504693)

[Dans le cas d’une demande soumise à nouveau 17](#_Toc131504694)

[Annexe I: Directives du PAES relatives au conflit d’intérêt 19](#_Toc131504695)

[Annexe II: Rapport d’évaluation par les pairs du PAES 20](#_Toc131504696)

[Notes 20](#_Toc131504697)

[Confidentialité 20](#_Toc131504698)

[Rapport pour monographies et collectifs 20](#_Toc131504699)

[Rapport pour éditions critiques 21](#_Toc131504700)

# A – Directives

## Mandat

Le Prix d’auteurs pour l’édition savante (PAES) appuie la publication de livres d’une grande érudition en sciences humaines qui apportent une contribution importante au savoir.

## Montant de la subvention

Chaque année, le PAES accorde jusqu’à 180 subventions pour la publication de livres savants. Une subvention de publication de 8 000 $ du PAES sert à payer les frais de publication. Les subventions sont approuvées en principe avant la publication et payées directement à l’éditeur après la publication.

## Critères d’amissibilité

### Types d’ouvrages

Publication subventionnée par le PAES :

* Monographies
* Monographies
* Ouvrages collectifs
* Éditions critiques
* Bibliographies critiques
* Ouvrages de référence et recueils documentaires

Publication non subventionnée par le PAES :

* Thèses non révisées
* Actes de colloques
* Articles et revues scientifiques
* Manuels
* Rapports techniques
* Concordances
* Mémoires et autobiographies
* Ouvrages inédits de poésie, de fiction et de théâtre

Remarque : Le PAES subventionne la traduction de livres savants. Veuillez consulter les Directives du PAES pour subvention de traduction.

Thèses : Les thèses non révisées ne sont pas admissibles à une subvention, mais un ouvrage dérivé d’une thèse est considéré comme une monographie s’il subit une importante révision afin d’affiner l’objectif et de rendre l'argumentation plus dynamique.

Ouvrages collectifs : Les actes de colloques ne sont pas admissibles à une subvention, mais un recueil d’articles signés individuellement tirés d’un colloque est considéré comme un ouvrage collectif si l'intégration des chapitres est manifeste et se lit comme le fruit d'une véritable collaboration entre les auteur.e.s.

Éditions critiques, bibliographies, ouvrages de référence et recueils documentaires : Ces ouvrages sont admissibles à une subvention s’ils comportent une forte composante analytique qui contribue à l’érudition ainsi qu’un important appareil critique et savant.

Enfin, pour les travaux de recherche autochtone, l’admissibilité sera déterminée dans le contexte des Lignes directrices pour l’évaluation du mérite de la recherche autochtone par le CRSH.

### Langue

Seuls les ouvrages rédigés en français ou en anglais seront examinés.

### Longueur

La longueur minimale des ouvrages admissibles est de 40 000 mots, y compris les références.

### Citoyenneté de l’auteur.e

Le PAES subventionne la publication d’ouvrages rédigés ou dirigés par des citoyens canadiens ou des résident.e.s permanent.e.s du Canada.

Si un ouvrage compte au moins deux auteur.e.s et que les chapitres ne sont pas signés individuellement, au moins la moitié des auteur.e.s doivent être citoyens canadiens ou résident.e.s permanent.e.s du Canada.

S’il s’agit d’un ouvrage collectif – recueil d’articles signés individuellement, y compris les mélanges –, au moins la moitié des collaborateurs et la moitié des membres de l’équipe de direction principale doivent être citoyens canadiens ou résident.e.s permanent.e.s du Canada.

Les auteur.e.s qui ne sont ni citoyens canadiens ni résident.e.s permanent.e.s du Canada peuvent parfois être admissibles à une subvention si leur ouvrage traite d’un sujet canadien et est fondé sur des sources canadiennes.

### Demandeurs

Une demande peut être présentée par un éditeur canadien admissible ou par un.e auteur.e admissible. L’auteur.e n’a pas à trouver, avant de présenter sa demande, un éditeur qui s’engage à publier l’ouvrage.

Les auteur.e.s doivent consulter les Directives du PAES pour subvention de publication à l’intention des auteur.e.s et remplir le formulaire de demande approprié.

### Publication antérieure

À l’exception des éditions critiques, l’ouvrage n’est pas admissible à une subvention du PAES si plus de 30 % de son contenu a déjà été publié dans les langues officielles du Canada (anglais et français).

### Éditeur

Un ouvrage subventionné par le PAES doit être publié au Canada par un éditeur approuvé par le PAES. Une liste d’éditeurs admissibles est accessible au [www.federationhss.ca/paes](http://www.federationhss.ca/paes).

Les éditeurs non approuvés doivent communiquer avec le PAES avant de présenter leur première demande. Les critères d’admissibilité des éditeurs se trouvent au [www.federationhss.ca/paes](http://www.federationhss.ca/paes).

### Format de l’ouvrage publié

Les ouvrages subventionnés par le PAES peuvent être publiés en format imprimé ou électronique.

### Subventions supplémentaires en libre accès

Les demandeurs ont la possibilité de présenter une demande de subvention supplémentaire en libre accès s’ils prévoient publier leurs travaux en libre accès. Les demandeurs d’une subvention de publication du PAES auront la possibilité de présenter une demande pour les deux subventions supplémentaires, mais ne peuvent en obtenir qu’une. Les candidats ne seront informés que s'ils sont sélectionnés.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Subvention | Valeur | Exigences |
|
| Subventions pour les livres en accès libre | 8,000 $ | Les livres doivent être disponibles en libre accès dès leur publication ou avec une période d’embargo maximale de 12 mois. |
| Subventions pour les chapitres en accès libre | 2,000 $ | Tous les éléments suivants doivent être disponibles en libre accès dès leur publication ou avec une période d’embargo maximale de 12 mois : (i) table des matières ; (ii) remerciements ; (iii) introduction ou premier chapitre. |

## Procédure

### Demande

L’éditeur doit faire parvenir un formulaire de demande dûment rempli accompagné des documents énumérés à la fin du formulaire. Le PAES se réserve le droit de retourner les demandes incomplètes.

Le PAES accepte uniquement les manuscrits entiers, écrits à l’ordinateur et sans marques.

### Admissibilité

Le personnel du PAES prend une première décision relative à l’admissibilité. En cas d’incertitude, le Conseil scientifique du PAES prend la décision.

Tous les candidats au PAES sont tenus de se conformer à Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2, 2022) et, en particulier, au [Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2_2022_chapter9-chapitre9.html)[[1]](#footnote-2).

### Évaluation par les pairs

Au moins deux évaluateurs, qui se conforment aux Directives du PAES relatives au conflit d’intérêts, doivent fournir chacun un rapport détaillé de l’ouvrage original.

Avec la demande, l’éditeur doit fournir au moins un des deux rapports d’évaluation. L’éditeur peut choisir de fournir aussi le deuxième rapport d’évaluation. Autrement, le PAES fera appel à un deuxième évaluateur.

Remarque : Le processus d’évaluation par les pairs est nécessairement long. Le PAES ne peut préciser dans quels délais l’évaluation par les pairs sera terminée.

Que l’éditeur en fournisse un ou plusieurs, tous les rapports d’évaluation par les pairs qu’il a obtenus doivent être inclus dans la demande. Si l’on découvre que l’éditeur a en sa possession des rapports qui n’ont pas été inclus dans la demande, l’examen de la demande cesse immédiatement.

Remarque : L’inclusion d’un rapport négatif ne porte pas nécessairement préjudice à la demande si l’auteur.e prend sérieusement en compte les critiques de l’évaluateur dans sa réponse.

La norme du PAES pour l’évaluation par les pairs est à simple insu : l’identité de l’auteur.e peut être révélée aux évaluateurs, mais l’auteur.e ne doit pas connaître l’identité des évaluateurs.trices.

Les rapports d’évaluation par les pairs doivent être rédigés en français ou en anglais. Les évaluateurs peuvent venir du Canada ou d’ailleurs.

Les Directives du PAES relatives au conflit d’intérêts disponibles à l’annexe I du présent document.

Un modèle suggéré pour les rapports des évaluateurs pairs est disponible à l'annexe II.

### Réponse de l’auteur.e

Dans le cas où le PAES a demandé une des évaluations par les pairs, le rapport est envoyé à l’éditeur dès réception; celui-ci le fait parvenir à l’auteur.e afin qu’il puisse y répondre. Si l’évaluateur formule d’importantes critiques, l’auteur.e doit en tenir compte sérieusement dans sa réponse.

L’éditeur doit faire parvenir la réponse de l’auteur.e au PAES dès que possible. Si le PAES ne reçoit pas de réponse dans un délai de six mois, la demande est rejetée et ne peut être réitérée.

### Évaluation du Comité des publications

Dès réception de la réponse de l’auteur.e, le dossier de demande complet est transmis aux membres du Comité des publications du PAES, qui évalue les demandes pour l’attribution des subventions de publication. Les membres du comité examinent tous les aspects de la demande et attribuent un score selon le barème suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Score** | **Descripteur** |
| **5,0-6,0** | Excellent. Le financement est fortement recommandé. L’ouvrage est à la fine pointe de son domaine et aura un retentissement notable dans sa discipline. Son cadre méthodologique/théorique est solide. Le manuscrit est bien structuré et bien écrit. Sa contribution au savoir est importante. Le travail aborde de manière experte les questions liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation, le cas échéant. |
| **4,0-4,9** | Très bien. Le financement est recommandé. L’ouvrage répond aux plus hautes normes de qualité de son domaine et représente une contribution majeure à sa discipline. Son cadre méthodologique/théorique est valide, même si certaines parties gagneraient à être étoffées. La structure du manuscrit est cohérente et il est généralement bien écrit. Sa contribution au savoir revêt une certaine importance. Le travail aborde de manière appropriée les considérations liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation, le cas échéant. |
| **3,0-3,9** | Bien. Le financement est recommandé si des fonds sont disponibles. L’ouvrage répond à la plupart des normes de qualité de son domaine et représente une contribution modeste, quoiqu’intéressante, à sa discipline. L'un des aspects suivants n'est pas au point : cadre méthodologique/théorique, structure, style de rédaction ou importance de la contribution au savoir. Le travail aborde certaines considérations liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation, mais manque de distinction compte tenu des développements récents dans sa discipline, le cas échéant. |
| **2,9 ou moins** | Le financement n’est pas recommandé. L’ouvrage répond à certaines des normes d’accomplissement de son domaine, mais ne représente qu’une contribution limitée à sa discipline et l'un des aspects suivants présente des lacunes : cadre méthodologique/théorique, structure, style de rédaction ou importance de la contribution au savoir. L’ouvrage n'aborde pas de manière appropriée les considérations liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation, le cas échéant. |

Les demandes sont classées d’après la notation du Comité des publications et une subvention sera accordée aux demandes venant en tête du classement. Les demandes qui obtiennent un score égal ou inférieur à 2,9 ne seront pas subventionnées.

Les délibérations du Comité des publications, incluant le score et le rang attribués à une demande de subvention, demeurent confidentielles et ne seront divulguées ni à l’auteur.e ni à personne d’autre.

Une demande qui a été notée pendant un mois civil sera classée avec les autres demandes notées au cours du même mois. Un nombre déterminé de demandes seront approuvées et les autres seront rejetées.

Remarque : La présentation de rapports d’évaluation positifs ne garantit pas qu’une subvention sera accordée.

### Considérations sur la recherche autochtone

Pour les demandes incluant des recherches autochtones, le PAES veillera à ce que l'examen par les pairs et l'examen du mérite incluent des évaluateurs, autochtones ou non, qui ont une expérience et une expertise dans le domaine de la recherche autochtone.

Le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) définit la "recherche autochtone" comme suit: « Recherche réalisée dans n’importe quel domaine ou discipline qui est menée « par et avec » des communautés, des sociétés ou des personnes des Premières Nations, des peuples inuit ou métis ou d’autres nations autochtones et qui les concerne et repose sur leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances exprimés dans des formes dynamiques, passées et actuelles. La recherche autochtone peut englober les dimensions intellectuelles, physiques, émotionnelles et (ou) spirituelles du savoir de manière à créer des liens créatifs entre les personnes, les endroits et l’environnement naturel. »

### Demande soumise à nouveau

Si une demande est rejetée, elle peut être soumise à nouveau après que l’ouvrage aura été révisé. Une demande ne peut être soumise à nouveau qu’une seule fois et doit l’être dans les deux ans après la notification du rejet.

Au moins un des évaluateurs ayant évalué l’ouvrage original doit fournir un rapport détaillé au sujet de l’ouvrage révisé. Habituellement, le rapport d’évaluation par les pairs au sujet de l’ouvrage révisé est sollicité auprès de l’évaluateur qui a rédigé le rapport le plus détaillé et le plus critique de l’ouvrage original.

Remarque : Un rapport d’évaluation au sujet de l’ouvrage révisé qui se borne à réitérer les commentaires généralement positifs d’un rapport antérieur n’est pas jugé suffisant aux fins d’une demande soumise à nouveau.

Dans les cas où le PAES a fait appel à l’un des deux évaluateurs, l’éditeur est tenu de communiquer avec le PAES pour déterminer lequel, parmi les évaluateurs, devrait fournir un rapport au sujet de l’ouvrage révisé. S’il est convenu que l’évaluateur engagé par le PAES devra remettre le rapport au sujet de l’ouvrage révisé, le PAES sollicitera le rapport.

Si, pour une raison quelconque, il n’est pas possible d’obtenir un rapport au sujet de l’ouvrage révisé de la part de l’un des évaluateurs ayant évalué l’ouvrage original, l’éditeur devrait communiquer avec le PAES pour envisager d’autres solutions.

Au moment de soumettre à nouveau une demande, elle doit être accompagnée de la réponse de l’auteur.e au rapport d’évaluation de l’ouvrage révisé, du Formulaire de demande du PAES pour subvention de publication pour les éditeurs actualisés ainsi que de toutes les pièces énumérées à la dernière page du formulaire.

Remarque : Ce ne sont pas tous les ouvrages rejetés qui bénéficieront de révisions supplémentaires. La soumission à nouveau d’une demande n’entraîne pas nécessairement l’octroi d’une subvention.

Toutes les autres conditions décrites dans les autres sections des présentes directives s’appliquent également aux demandes soumises à nouveau.

### Annulation d’une demande

L’éditeur peut annuler une demande de subvention en tout temps, mais ne pourra pas présenter de nouvelle demande pour le même ouvrage. Toutefois, l’auteur.e d’un ouvrage pour lequel l’éditeur a annulé la demande peut poursuivre le processus de demande en son propre nom.

### Demande de paiement

Après la publication, l’éditeur doit faire parvenir un formulaire de demande de paiement dûment rempli et un exemplaire de l’ouvrage publié portant la déclaration de reconnaissance. La subvention n’est remise qu’après réception de ces documents.

### Expiration de la subvention

Si l’ouvrage n’est pas publié dans les trois années suivant l’approbation en principe, la subvention expire et aucune nouvelle demande de subvention n’est prise en considération. Il revient à l’éditeur de s’assurer que l’ouvrage est publié dans les délais prescrits. Le PAES n’assume aucune responsabilité dans le cas des subventions expirées.

Dans certains cas, le délai de publication peut être prolongé. L’éditeur doit informer le PAES de la nécessité de prolonger le délai avant que la subvention n’expire.

## Précisions et Restrictions

Les exemplaires de l’ouvrage qui sont envoyés avec la demande ne sont pas retournés. N’envoyez pas les manuscrits originaux.

Les traductions qui reçoivent une subvention de traduction du PAES, d’une valeur de 30 000 $, ne peuvent être présentées en vue d’obtenir aussi la subvention de publication du PAES, d’une valeur de 8 000 $.

## Questions

Veuillez adresser vos demandes de renseignements à :

Prix d’auteurs pour l’édition savante

Fédération des sciences humaines

(613) 238-6112, poste 322

[aspp-paes@federationhss.ca](mailto:aspp-paes@federationhss.ca)

# B – Formulaire de demande

Veuillez lire attentivement les directives ci-dessus avant de remplir ce formulaire.

Veuillez saisir les informations suivantes :

## Éditeur

* 1. Nom de l’éditeur: Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Site Web : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

* 1. Personne-ressource: Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Pronoms (facultatif) : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Auteur.e.s

Veuillez indiquer le nom et les coordonnées de l'auteur.e ou des auteur.e.s. S'il y a plus de quatre auteur.e.s et que vous avez besoin d'un formulaire de demande avec plus d'espace, veuillez contacter [aspp-paes@federationhss.ca](mailto:aspp-paes@federationhss.ca).

#### Auteur.e 1

1. Nom: Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Pronoms (facultatif) : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Établissement et adresse : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Adresse du domicile : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer à quelle adresse vous souhaitez recevoir la correspondance :

Établissement

Domicile

1. Citoyenneté de l’auteur.e:

Canadienne

Autre

Si vous avez une citoyenneté « autre », êtes-vous résident.e permanent.e du Canada?

Oui

Non

1. Avez-vous déjà publié un ouvrage savant de la longueur d’un livre?

Oui

Non

#### Auteur.e 2

1. Nom: Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Pronoms (facultatif) : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Établissement et adresse : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Adresse du domicile : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer à quelle adresse vous souhaitez recevoir la correspondance :

Établissement

Domicile

1. Citoyenneté de l’auteur.e:

Canadienne

Autre

Si vous avez une citoyenneté « autre », êtes-vous résident.e permanent.e du Canada?

Oui

Non

1. Avez-vous déjà publié un ouvrage savant de la longueur d’un livre?

Oui

Non

#### Auteur.e 3

1. Nom: Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Pronoms (facultatif) : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Établissement et adresse : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Adresse du domicile : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer à quelle adresse vous souhaitez recevoir la correspondance :

Établissement

Domicile

1. Citoyenneté de l’auteur.e:

Canadienne

Autre

Si vous avez une citoyenneté « autre », êtes-vous résident.e permanent.e du Canada?

Oui

Non

1. Avez-vous déjà publié un ouvrage savant de la longueur d’un livre?

Oui

Non

#### Auteur.e 4

1. Nom: Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Pronoms (facultatif) : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Établissement et adresse : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Adresse du domicile : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer à quelle adresse vous souhaitez recevoir la correspondance :

Établissement

Domicile

1. Citoyenneté de l’auteur.e:

Canadienne

Autre

Si vous avez une citoyenneté « autre », êtes-vous résident.e permanent.e du Canada?

Oui

Non

1. Avez-vous déjà publié un ouvrage savant de la longueur d’un livre?

Oui

Non

## Ouvrage

1. Titre : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.
2. Nombre de mots, références comprises : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.
3. L’ouvrage est-il le resultat de subventions de recherché:

Du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH)?

Oui

Non

D’une autre source de financement?

Oui; veuillez préciser Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Non

1. À quelle(s) discipline(s) l’ouvrage correspond-il?

Administration publique

Anthropologie

Archéologie

Droit

Économie

Économie politique

Éducation

Études Asie-Pacifique

Études autochtones

Études cinématographiques et théâtrales

Études classiques

Études culturelles

Études de genre

Études germaniques

Études hispaniques

Études italiennes

Études religieuses

Études slaves

Géographie

Gestion des affaires

Histoire

Histoire (canadienne, avant la Confédération)

Histoire (canadienne, après la Confédération)

Histoire de l’art

Linguistique

Littérature anglaise

Littérature anglaise (canadienne et postcoloniale)

Littérature canadienne-française

Littérature française

Musique

Philosophie

Psychologie

Science politique

Sociologie

Travail social

Autre \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. À qui l’ouvrage s’adresse-t-il?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez décrire en général le but, la portée, le contenu et la méthodologie de l’ouvrage (en 250 mots ou moins).

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Cet ouvrage inclut-il la recherche autochtone? ***Veuillez vous référer à la définition de la recherche autochtone dans les lignes directrices ci-dessus avant de faire votre sélection.***

Oui

Non

1. Cet ouvrage aborde-t-il des considérations liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation[[2]](#footnote-3) ? Veuillez expliquer.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Subventions supplémentaires en libre accès

1. Cet ouvrage sera-t-il publié en libre accès ?

Oui

Non

A déterminer

1. Si vous avez choisi « Oui » ou « A déterminer », souhaitez-vous poser votre candidature aux subventions supplémentaires pour le libre accès ? ***Veuillez vous référer aux exigences des lignes directrices ci-dessus.***

Oui, la subvention supplémentaire pour les livres en accès libre (voir les exigences)

Oui, la subvention supplémentaire pour le(s) chapitre(s) en accès libre (voir les exigences)

Oui, à la fois la subvention supplémentaire pour le livre en libre accès et la subvention supplémentaire pour les chapitres en libre accès (voir les exigences) ; je comprends que je ne peux obtenir qu'une seule de ces deux subventions.

Non

## Publication antérieure

1. L’ouvrage a-t-il déjà été publié, en tout ou en partie, dans le même format ou dans un format similaire? Le cas échéant, veuillez préciser et indiquer où et quand il a été publié.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez estimer le nombre de mots de l’ouvrage qui ont déjà été publiés.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Ouvrage dérivé d’une thèse

1. Veuillez décrire la nature et l’ampleur des changements apportés. Les thèses non révisées ne sont pas admissibles à une subvention du PAES.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer le nom du directeur de thèse et de tout évaluateur interne ou externe :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer où et quand la thèse a été soutenue :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Ouvrage collectif

1. Veuillez indiquer le nom, l’établissement (s’il y a lieu) et la citoyenneté de tous les collaborateurs :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez expliquer en quoi l’ouvrage est le fruit d’une véritable collaboration et décrire l’intégration manifeste des chapitres. Les actes de colloques non révisés ne sont pas admissibles à une subvention du PAES.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Édition critique, bibliographie, ouvrage de référence ou recueil documentaire

1. Veuillez décrire la composante analytique de l’ouvrage et sa contribution à l’érudition. Les éditions critiques, les bibliographies, les ouvrages de référence et les collections de documents qui ne comportent pas de composante analytique ne sont pas admissibles à une subvention du PAES.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Demande soumise à nouveau

1. Veuillez indiquer le nom et l’établissement d’au moins cinq (5) évaluateurs possibles qui se conforment aux Directives du PAES relatives au conflit d’intérêt.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer le nom et l’établissement de toute personne qui ne devrait pas participer à une évaluation par les pairs en raison de différends personnels, méthodologiques ou théoriques. Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Évaluation par les pairs

1. Nom et établissement du ou des évaluateurs auxquels l’éditeur a fait appel :

A1 (requis) Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

A2 (s'il y a lieu) Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

A3 (s'il y a lieu) Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Si l’éditeur fournit un seul rapport d’évaluation, veuillez indiquer le nom et l’établissement d’au moins cinq (5) évaluateurs possibles qui se conforment aux Directives du PAES relatives au conflit d’intérêt. L’auteur peut proposer des noms.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Si l’éditeur fournit un seul rapport d’évaluation, veuillez indiquer le nom et l’établissement de toute personne qui ne devrait pas participer à une évaluation par les pairs en raison de différends personnels, méthodologiques ou théoriques avec l’auteur. L’auteur peut proposer des noms.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Comment soumettre votre demande

Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli avec les documents suivants:

### **Dans le cas d’une nouvelle demande**

Si l’éditeur fournit deux rapports d’évaluation, veuillez inclure les sections suivantes du manuscrit au format PDF:

Table des matières

Remerciements (s’il y a lieu)

Introduction ou premier chapitre

Conclusion (s’il y a lieu)

Bibliographie

Rapport(s) du ou des évaluateurs auxquels l’éditeur a fait appel

La réponse de l’auteur au(x) rapport(s) d’évaluation de l’éditeur

Si l’éditeur fournit un seul rapport d’évaluation, veuillez inclure un (1) exemplaire du manuscrit en entier au format PDF

### **Dans le cas d’une demande soumise à nouveau**

Si l’éditeur a fournit le rapport d’évaluation de l’ouvrage révisé, veuillez inclure les sections suivantes du manuscrit au format PDF:

Table des matières

Remerciements (s’il y a lieu)

Introduction ou premier chapitre

Conclusion (s’il y a lieu)

Bibliographie

Rapport(s) du ou des évaluateurs auxquels l’éditeur a fait appel

La réponse de l’auteur au(x) rapport(s) d’évaluation de l’éditeur

Si le rapport d’évaluation de l’ouvrage révisé doit être fourni par l’évaluateur engagé par le PAES, veuillez fournir un (1) exemplaire du manuscrit en entier au format PDF.

Envoyez la demande et les fichiers PDF joints à

Prix d’auteurs pour l’édition savante

Fédération des sciences humaines

[aspp-paes@federationhss.ca](mailto:aspp-paes@federationhss.ca)

# Annexe I: Directives du PAES relatives au conflit d’intérêt

Un évaluateur est considéré en conflit d'intérêt dans les situations suivantes :

* si l’évaluateur a agit en tant que personne répondante de l'auteur de l’ouvrage qui doit être évalué;
* si le nom de l’évaluateur apparaît dans les remerciements de l’ouvrage;
* si l’évaluateur était membre du comité de supervision de l'auteur, ou était le directeur des études doctorales ou postdoctorales de l'auteur;
* si l’évaluateur collabore ou a collaboré au cours des cinq dernières années avec l'auteur pour un projet (les grands projets sont exemptés);
* si l’évaluateur et l'auteur appartiennent au même établissement postsecondaire ou bien travaillent dans le même lieu;
* si l’évaluateur et l'auteur ont ou ont eu une relation intime, un lien personnel (ex. famille immédiate) ou une relation d'affaire.

Les demandeurs devraient contacter le PAES afin de clarifier des questions relatives au conflit d'intérêt.

# Annexe II: Rapport d’évaluation par les pairs du PAES

Vous venez d'accepter une tâche très importante. Vous avez convenu d'évaluer un ouvrage dans votre domaine d'expertise afin d'aider le Comité des publications du Prix d’auteurs pour l'édition savante à déterminer s'il y a lieu d'accorder une subvention du PAES dans le but d'appuyer sa publication. Votre évaluation franche et détaillée est essentielle à l'exécution du PAES.

Conformément à l’engagement de la Fédération à respecter les principes d’équité, de diversité, d’inclusion et de décolonisation[[3]](#footnote-4) (EDID), nous vous demandons de jeter un regard critique sur la façon dont les travaux que vous examinez sont conformes à ces principes, selon le sujet et la portée des travaux. Si vous avez des préoccupations quant à la façon dont un travail contrevient aux principes de l’EDID, veuillez le noter dans votre évaluation. Pour les demandes qui comprennent la recherche autochtone, veuillez signaler toute préoccupation quant à la façon dont la demande se mesure par rapport aux normes minimales pour la recherche autochtone[[4]](#footnote-5).

## Notes

Le Comité des publications examine les rapports d’évaluation, la réponse de l'auteur et des extraits de l’ouvrage afin de déterminer une recommandation pour la subvention de cet ouvrage. Une subvention est approuvée à condition que l'ouvrage soit publié par un éditeur canadien admissible et qu'il soit corrigé avant d'être publié.

## Confidentialité

Votre identité à titre d'évaluateur est strictement confidentielle. Votre rapport sera transmis à l'auteur sous le couvert de l'anonymat. Si la demande a été présentée par un éditeur, le PAES communiquera votre identité à l'éditeur de façon confidentielle.

## Rapport pour monographies et collectifs

Veuillez répondre de façon détaillée aux questions suivantes :

1. Les objectifs de l’ouvrage sont-ils clairs?
2. L’ouvrage est-il érudit? L'auteur est-il entièrement familier avec les publications existantes dans le domaine?
3. Cet ouvrage aborde-t-il de façon appropriée les considérations liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation, le cas échéant?
4. À quel public l’ouvrage s'adresse-t-il?
5. Avez-vous des suggestions à faire afin d'améliorer l’ouvrage : style, inexactitudes, oublis, ou toute autre suggestion de nature éditoriale ou portant sur le contenu?
6. La présentation de l’ouvrage (grammaire, état des notes, de la bibliographie et des citations, etc....) est-elle conforme aux normes de l'édition savante? L’ouvrage se lit-il facilement? Est-il trop long ou trop court? Le cas échéant, veuillez indiquer quelles parties devraient être abrégées ou développées.
7. Compte tenu des textes existants, dans quelle mesure est-il important que cet ouvrage soit publié? L’ouvrage représente-t-il : une contribution exceptionnelle à l'avancement de la recherche de pointe dans le domaine?
   1. une contribution très importante à l'avancement de l'état de la recherche dans le domaine?
   2. une contribution importante à la recherche?
   3. une contribution qui, bien que modeste, est intéressante et dont la publication peut être recommandée?
   4. une contribution très modeste et restreinte mais dont la publication peut être recommandée?
   5. aucune contribution au domaine; la publication n'est pas recommandée?
8. L’ouvrage peut-il être publié dans sa forme actuelle?
   1. Oui
   2. Non
   3. Pas dans sa forme actuelle, mais un ouvrage remanié pourrait être publié. Dans ce cas, veuillez indiquer la nature des modifications à effectuer.

## Rapport pour éditions critiques

Veuillez répondre de façon détaillée aux questions suivantes :

1. Est-ce que la portée, la disponibilité et la complexité du texte en question justifient une édition critique?
2. À quel public l'ouvrage s'adresse-t-il?
3. Est-ce que le texte de base, s'il existe, a été adéquatement choisi et modifié en accord avec les principes rédactionnels énoncés? Est-ce que les versions du texte ayant fait autorité ont été identifiées? Est-ce un historique détaillé de la composition, de l'impression et de la publication?
4. Est-ce que les principes rédactionnels sont clairement énoncés, cohérents et appropriés? Font-ils l'objet d'un exposé raisonné? Est-ce que les notes de rédaction (et les annexes, le cas échéant) sont exactes et complètes? Est-ce que les textes d'introduction (préface, introduction) sont adéquats? Quelle est la qualité de l'érudition?
5. La présentation de l’ouvrage est-elle conforme aux normes de l'édition savante (grammaire, état des notes, de la bibliographie et des citations, etc.)? Est-ce que l’ouvrage se lit facilement? Est-il trop long ou trop court? Si oui, prière d'indiquer quelles sections pourraient être supprimées ou encore développées.
6. Les éditions critiques subventionnées par le PAES doivent inclure une part significative de contenu analytique. Comment cette édition critique contribue-t-elle de façon originale au savoir?
7. Avez-vous des suggestions à faire afin d'améliorer l’ouvrage : style, inexactitudes, oublis, ou toute autre suggestion de nature éditoriale ou portante sur le contenu?
8. À la lumière des éditions déjà existantes, pourriez-vous indiquer dans quelle mesure il est important cette édition critique soit publiée? L’ouvrage représente-il:
   1. une contribution essentielle à la recherche?
   2. une contribution importante à la recherche?
   3. une contribution qui, bien que modeste, reste valable et intéressante, permettant d'appuyer l'octroi d'une subvention?
   4. une contribution très modeste et restreinte mais dont la publication peut être recommandée?
   5. aucune contribution à la recherche ; l'octroi d'une subvention n'est pas recommandé?
9. L’ouvrage peut-il être publié sous sa forme actuelle?
   1. oui
   2. non
   3. cet ouvrage n'est pas publiable tel quel. Cependant, un ouvrage révisé serait sans doute publiable. Dans ce cas, prière d'indiquer les révisions à effectuer.

1. Gouvernement du Canada Groupe en éthique de la recherche, *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* *– EPTC 2 (2022), Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canadaa*, disponible via le lien suivant : <https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2_2022_chapter9-chapitre9.html> [↑](#footnote-ref-2)
2. Veuillez voir la définition des principes dans le rapport Créer une étincelle pour le changement pp. 7-9. [Igniting-Change-Final-Report-and-Recommendations-fr.pdf (federationhss.ca)](https://www.federationhss.ca/sites/default/files/2021-10/Igniting-Change-Final-Report-and-Recommendations-fr.pdf) [↑](#footnote-ref-3)
3. Veuillez voir la definition des principes dans le rapport Créer une étincelle pour le changement pp. 7-9. [Igniting-Change-Final-Report-and-Recommendations-fr.pdf (federationhss.ca)](https://www.federationhss.ca/sites/default/files/2021-10/Igniting-Change-Final-Report-and-Recommendations-fr.pdf) [↑](#footnote-ref-4)
4. Tous les demandeurs du PAEI doivent se conformer à l’*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC 2) et en particulier au [Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2_2022_chapter9-chapitre9.html). [↑](#footnote-ref-5)